

COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2022

Membres en exercice	12
Membres présents	9
Pouvoirs	0
Votants	9
Date de convocation	12 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf juillet, à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

Présents : ALLEAU Patrick, BARREAUX Bernadette, BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe, CHABAUTY James, COMTE Joël, GIN Anne-Marie, LERICHE Benoît, ROULAUD Jean-Jacques, VILLENEUVE Jordan

Excusés/absents : BRILLANCEAU Matthias, RAINETEAU Jean, VUAILLET Laurent

Pouvoir :

Secrétaire : Monsieur Jean-Jacques ROULAUD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire informe les membres du conseil de la démission de Mme Nathalie MAURIN.

Délibération n°01-19.07.2022 : Répartition des charges de fonctionnement à l'école primaire publique Montignac-Charente : participation de la commune de Vouharte

Le conseil municipal vote la convention de participation pour l'année scolaire « n-2-n-1 » à l'unanimité.

Arrivée de M. RAINETEAU

Délibération n°02 – 19.07.2022 : Location du logement du 1^{er} étage du 3bis avenue des Avenaux-Montant du loyer et autorisation pour signature du bail

Le conseil à la majorité, attribue le logement au dossier n°1, à compter du 15 août 2022 (loyer de 450€/mois sans les charges).

Délibération n°03 – 19.07.2022 : Délibération portant adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire auprès du Centre de Gestion de la FPT de la Charente

La loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de Gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Le CDG 16 a fixé un tarif de 300 € par dossier soumis au médiateur (en cas de recevabilité) et un coût horaire d'intervention de 50€.
Adhésion votée à l'unanimité.

Délibération n°04-19.07.2022 : Transfert de parcelle ZK25 à titre gratuit/Liséa/autorisation de signature

Dans le cadre du transfert de parcelles à titre gratuit à la commune, monsieur le maire présente au conseil municipal le plan de la parcelle concernée par la proposition de transfert. Il s'agit de la parcelle cadastrée section ZK 25 pour une contenance de 7 113 mètres carrés.
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de la parcelle cadastrée section ZK25, pour une contenance de 7 113 mètres carrés.

Motion contre une fermeture d'une classe de 4^e au collège Eugène-Delacroix de St-Amant-De-Boixe

Sujet retiré car le rectorat est revenu sur sa décision pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Délibération n°05-19.07.2022 : Décision modificative n°2 (ouverture de crédits)

Monsieur le maire explique aux membres du conseil qu'il y a lieu d'effectuer des ouvertures de crédits pour l'achat des clés de signature électronique pour un totale de 1 128,00€.

Questions et informations diverses

Fonction publique : augmentation du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet. L'Etat n'a pas annoncé de compensation.

EPF Nouvelle-Aquitaine : monsieur le maire donne lecture du message de l'EPFNA concernant un éventuel engagement de paiement anticipé. Ce point n'a pas été inscrit au BP 2022.

Camping municipal : Grâce aux travaux (peintures, pose de tablettes, modification des toilettes, signalisation, numérotation des emplacements, installation d'un jeu pour enfant) et suite à la visite de contrôle de SOCOTEC, le classement 2 étoiles est maintenu.

Campagne de capture de chats : du 22 août au 9 septembre derrière l'école et dans le village du Tapis.

Signalisation du CJM : le président du CJM demande s'il serait possible d'installer des panneaux dans le centre-bourg pour améliorer la visibilité du Cercle des Jeunes depuis la RD 737. Le conseil émet un avis favorable à la demande, sous réserve de l'accord des services départementaux.

Monsieur le maire lève la séance à 19h15.

Prochaine réunion du conseil municipal : 12 septembre 2022 à 18h00.